

Admissibilité à l'assistance en cas de catastrophe – Exigences en matière de citoyenneté et de statut d'immigration

Release Date: Juil 9, 2023

Les survivants d'une catastrophe doivent être des citoyens américains, des ressortissants non-citoyens ou des non-citoyens éligibles pour pouvoir bénéficier de l'aide fédérale. Pour obtenir des recommandations aux organisations à but non lucratif, les survivants qui ne sont peut-être pas admissibles à l'aide fédérale peuvent toujours appeler la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362.

Pour les survivants qui remplissent les conditions d'aide, des prêts à faible taux d'intérêt, une aide au chômage en cas de catastrophe, un logement temporaire, des réparations domiciliaires, des biens personnels, des pertes médicales, des frais funéraires et une aide aux frais funéraires sont tous disponibles.

Quel que soit leur statut de citoyenneté, les individus et les familles peuvent accéder à de nombreux types d'assistance en cas de catastrophe, notamment des conseils en cas de crise, des services juridiques, la gestion de cas, le programme d'assistance nutritionnelle supplémentaire en cas de catastrophe (D-SNAP) et une assistance non monétaire à court terme comme la recherche et sauvetage, soins médicaux, abri, nourriture et eau.

Les non-citoyens qualifiés sont définis comme:

- Résidents permanents légaux (titulaires de la « carte verte »).
- Non-citoyens ayant obtenu l'asile.
- Réfugiées
- Toute personne dont l'éloignement est reporté d'au moins un an.
- Toute personne ayant passé au moins un an aux États-Unis dans le cadre d'une mission humanitaire.
- Certains cubains /Les participants haïtiens.
- Non-citoyens battus, ou leurs conjoints ou enfants.
- Victimes de la traite des êtres humains.



Un survivant peut toujours demander et recevoir une aide pour obtenir une aide même s'il ne répond pas aux exigences nécessaires en matière de citoyenneté ou de statut d'immigration si:

- Le parent ou le tuteur légal d'un enfant mineur vivant dans le même foyer peut demander une aide au nom de l'enfant mineur qui est un citoyen américain, un ressortissant non citoyen ou un non-citoyen qualifié. L'enfant mineur doit avoir moins de 18 ans au moment du drame et le parent ou le tuteur légal doit présenter une demande en tant que codemandeur.

Les étudiants étrangers et les personnes titulaires de visas temporaires ou de travail ne sont que quelques-uns des groupes de non-citoyens qui ne sont pas qualifiés pour bénéficier d'une aide bien qu'ils soient légalement présents dans le pays.

- Certains types d'aide nécessitent de prouver l'occupation et la propriété de la maison endommagée, et le demandeur doit être citoyen des États-Unis. Les conditions suivantes doivent être remplies lorsqu'une demande est basée sur l'éligibilité d'un enfant mineur :
 - Occupation: le cocandidat doit prouver qu'il vivait dans la maison endommagée par la catastrophe au moment de la catastrophe et être le parent ou le tuteur légal de l'enfant
 - La possession: Le codemandeur doit démontrer qu'il est propriétaire de la résidence endommagée par la catastrophe et être le parent ou le tuteur légal de l'enfant.

Il ne doit y avoir aucune discrimination dans la distribution de toute aide en cas de catastrophe basée sur la race, la couleur, le sexe (y compris l'orientation sexuelle), la religion, l'origine nationale, l'âge, le handicap, le niveau de maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Appelez la ligne d'assistance FEMA si une survivante pense que ses droits civils sont violés. Le survivant doit donner à la FEMA le numéro unique attribué à ce service s'il utilise un service de relais vidéo, un service téléphonique sous-titré ou tout autre service de communication.

